

51 - Fête de la Musique 2011 - Attribution de subventions aux associations partenaires

M. l'Adjoint DAHOUÏ, Rapporteur : Depuis 2006, la Ville de Besançon a fait le choix de s'impliquer dans l'organisation de la Fête de la Musique, en termes d'information et de logistique ; les directions de la Police Municipale et la Culture agissent conjointement pour permettre au public bisontin de mieux profiter de cette journée dédiée à toutes les musiques.

Depuis 2010, l'Association le Bastion collabore à cette préparation pour faciliter la relation avec les milieux musicaux. En concertation avec les associations représentatives des différents courants esthétiques, les places de la Ville sont équipées et dédiées à la diffusion musicale. Un dépliant est élaboré regroupant à la fois la programmation des scènes principales et le recensement des propositions individuelles connues ; dans sa large diffusion, il permet au public de cheminer plus facilement d'une proposition à l'autre, mais sert aussi d'information à l'organisation des réseaux de transport en fin de journée.

Afin de mener à bien ce dispositif et de permettre à la Fête de la Musique de conserver toute cette diversité, il est proposé d'allouer une subvention aux associations partenaires de la manière suivante :

- 4 300 € à l'Association le Bastion pour son rôle d'interface avec le milieu musical et l'animation de la Scène de la Place de la Révolution en concertation avec la Rodia. Cette subvention fait l'objet de l'avenant à la convention triennale 2009-2011 signée entre la Ville et l'Association.
- 1 000 € à la RAP Rodia qui dans le cadre de ses objectifs artistiques a souhaité participer à l'animation d'une scène Promenade Granvelle et la création d'un espace dédié aux Prés de Vaux. Cette subvention fait l'objet de l'avenant à la convention 2011 signée entre la Ville et la Régie Autonome Personnalisée La Rodia.
- 1 500 € à l'Association Mighty Worm pour l'animation de l'Esplanade des Droits de l'Homme
- 1 500 € à l'Association Citron Vert, pour l'animation du site de la Place Pasteur
- 1 500 € à l'Association 5 Etoiles Production pour l'animation de la Place du Huit Septembre
- 1 500 € à l'Association Attila pour l'animation avec la Rodia de la Promenade Granvelle.

En cas d'accord, la somme totale, soit 11 300 €, sera prélevée de la façon suivante :

- 10 300 € au chapitre 65.30/6574 CS 41000 (associations),
- 1 000 € au chapitre 65.314/657364.10012 CS 41000 (RAP Rodia).

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à approuver le versement des subventions proposées et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ou avenants à intervenir.

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2011.